

REPUBLIQUE FRANCAISE

2022 - 41

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
Mairie de LA CHAISE-DIEU**Séance du 25 mai 2022, au lieu habituel, à 20h00****Date de la convocation : 18 mai 2022****Président de séance : M. André BRIVADIS, Maire****Nombre de conseillers**

- en exercice :	13
- présents :	9
- votants :	13
- absents :	0

Liste des membres : M. BRIVADIS André, Maire ; M. GIBERT Stéphane, M. LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle, Adjoint, M. PHILIPON Pierre, M. SPECCEL Gérard, Mme SCIORTINO Pascale, M. FAIVRE Thierry, M. PHILBEE Paul.**Procuration :**

M. WENGER Stéphane a donné procuration à M. BRIVADIS André
M. BLANCHEFORT Fabien Stéphane a donné procuration à M. GIBERT Stéphane
M. MARION Olivier a donné procuration à Mme SAVINEL Armelle
M. VIALANEIX Bernard a donné procuration à M LAVERROUX Yannick

Secrétaire de séance : M GIBERT Stéphane**2022 – 41 : Subvention Amendes de police**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que dans le cadre des amendes de police, une subvention peut être accordée à la commune dans le cadre des travaux d'amélioration de la sécurité.

La circulation sur la D 906 et la vitesse des véhicules y circulant nécessite la pose de radars pédagogiques afin de sensibiliser les automobilistes à la vitesse excessive lors de la traversée du Bourg.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour l'achat de 2 radars pédagogiques.

Monsieur le Maire propose de faire rénover l'escalier entre l'Avenue de la Gare et la Rue des fossés qui est en mauvais état et qui est fréquemment emprunté par les piétons car il permet le passage entre les deux rues.

Ets STOP VITESSE	3 398 € H.T.
Ets Jacky ROME	9 910 € H.T.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de radars pédagogiques pour la D906.
- d'approuver le projet de rénovation de l'escalier.
- de commander à l'entreprise STOP VITESSE les radars pédagogiques pour un montant HT de 3 398 €

AR Prefecture

043-214300485-20220525-D_41_2022-DE
Reçu le 30/05/2022
Publié le 30/05/2022

- de prendre l'entreprise Jacky ROME située TAULHAC 43000 LE PUY-EN-VELAY pour la réfection de l'escalier pour un montant HT de 9 910 €
- le conseil municipal valide le plan de financement suivant :
 - subvention amendes de police 30 % de 13 308 € soit 3 992 €
 - autofinancement de la commune 70 % de 13 308 € soit 9 316 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention sur les amendes de police,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
André BRIVADIS

